

compteurs linky, la délibération du conseil municipal de janvry



ERDF

touche pas à mon compteur

www.next-up.org/France/Linky.php

inspirée de la délibération de la commune de loubaut ,ci dessous la délibération du conseil municipal de janvry refusant l'installation des compteurs linky sur la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL de janvry réuni le 8 mars a étudié la problématique de l'installation de compteurs électriques dits « intelligents » linky

Il constate que les compteurs électriques appartiendront aux collectivités territoriales. De ce fait, c'est le Maire ou le Président de la collectivité territoriale qui est responsable en cas d'incident. Or, les assurances excluent les dommages causés par les champs et ondes électromagnétiques. Le Groupama, spécifie cette exclusion dans le fascicule RC VILLASSUR.

Cela signifie clairement que l'acceptation par la commune de ces installations implique la commune et l'engage en cas d'incendies ou de recherches en responsabilité due a l'existence de ces compteurs,le fait qu'erdf dévolue cette responsabilité aux collectivités est inquiétante ,le fait qu'elle demande une décharge aux usagers sur sa propre responsabilité confirme les inquiétudes du conseil municipal de janvry

Des associations ,des collectivités ,des organismes de santé s'inquiètent aussi

Santé publique : il y aurait émission de radiofréquences autour de tous les circuits électriques des habitats concernés. l'électromagnétisme peut provoquer une maladie qui est le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques

Économies d'énergie : les compteurs proposés ne sont pas facilement intelligibles par les consommateurs, à moins de payer un supplément pour pouvoir étudier sa consommation.

Production et répartition du courant électrique. La multiplication des sites de production électrique (éolien, solaire, etc.) est parfaitement compatible avec les compteurs actuels. Et l'Allemagne, tant de fois citée pour le développement des énergies renouvelables, a décidé de retirer ces compteurs dits "intelligents" en février 2015

. Économies pour le contribuable : Le coût des ces nouveaux compteurs est estimé par ERDF (Électricité Réseau Distribution France) à 5Mds (cinq milliards) d'euros. Et vu l'obsolescence des produits électroniques, on peut penser qu'il faudra changer ces compteurs dans 5 ou 6 ans. Et donc recommencer à changer ces compteurs Linky dont la durée de vie ne dépassera pas au maximum 15 ans, au lieu des 60 ans de nos actuels compteurs.

Conséquences pour certains consommateurs : les compteurs actuels tolèrent une petite surcharge instantanée de la demande électrique. Or, les compteurs linky ne tolèrent aucune surcharge, et le compteur disjoncterait immédiatement. Donc, ces consommateurs devraient s'abonner pour une puissance plus élevée qu'à l'heure actuelle. D'où le surcoût sans la moindre amélioration du service.

Sécurité des informations personnelles : Outre le risque de piratage qu'entraînent ces compteurs "communicants", il ne semble pas utile d'ajouter une source d'intrusion dans la vie privée des usagers.

Avis des associations de consommateurs et de la presse indépendante : les avis sont plus que réservés par des associations comme « que choisir »

pour les irréductibles des nouvelles technologies : les propriétaires et/ou locataires voulant malgré tout accepter ce type de compteur pourront le faire à la condition de décharger la commune de toute responsabilité. Cette décharge devra être faite par écrit, avec l'attestation de son assureur pour la prise en charge des risques courus.

tout en ne refusant pas le modernisme le conseil municipal de janvry s'inquiète sur la perte d'emplois que ce dispositif va provoquer,estimée a plusieurs milliers de collaborateurs,cette absence de ce personnel mobilisable fera cruellement défaut en cas de tempêtes ou d'incidents graves

Enfin, le conseil municipal s'inquiète de toute action qui installe toujours plus de distance avec les usagers et la déshumanisation permanente Pour le premier motif parfaitement objectif et rationnel et pour l'inquiétude que provoque les suivants A l'unanimité sauf une abstention le conseil municipal de Janvry refuse l'installation des compteurs linky sur sa commune, demande a la communauté de communes du pays de limours de transmettre cet avis